

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 mars 2009

**Présents** : Patrick ALLARD, Michel FRUMILLON, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Michel FERRARIO, Sabine BAROU-MORRUGARES, Marie-Claude DARBEL, André BOCHET, François ANDRE, Brigitte NUER, Gilbert PELLISSIER, Sandra FEAZ.

**Excusés** : Claude REYNAUD (procuration à François ANDRE)  
Véronique VALET (procuration à Sabine BAROU-MORRUGARES)  
Olivier POLAUD (procuration à Michel FRUMILLON)

Sabine BAROU-MORRUGARES est nommée secrétaire de séance.



Le compte-rendu de la séance du 26 février 2009 est approuvé à l'unanimité après ajout de la date du conseil.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir le remboursement de l'emprunt de Maurienne Viande. Vote : à l'unanimité

## Ordre du jour

- 1 - Compte de gestion 2008 de la commune
- 2 - Compte de gestion 2008 du service de l'eau et de l'assainissement
- 3 - Compte administratif 2008 de la commune
- 4 - Compte administratif 2008 du service de l'eau et de l'assainissement
- 5 - Affectation du résultat de la commune
- 6 - Affectation du résultat du service de l'eau et de l'assainissement
- 7 - Vote des taux d'imposition 2009 des taxes directes locales
- 8 - Attribution de subventions 2009
- 9 - Budget primitif 2009 du service de l'eau et de l'assainissement
- 10 - Budget primitif 2009 de la commune
- 11 - Admission en non valeur
- 12 - Avenant travaux « Champs Dessus »

## Questions et informations diverses

## DECISIONS

### 1 & 3 - Compte de gestion 2008 et compte administratif 2008 de la commune

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la commune s'élèvent à :

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 1 076 240,93 €

Recettes : 1 378 149,42 €

Soit un excédent de : 301 908,49 €

### Section d'investissement

Dépenses : 1 540 493,42 €

Recettes : 1 949 389,73 €

Soit un excédent de : 408 896,31 €

Résultat de clôture excédentaire : 287 300,95 €

Vote : approbation du compte de gestion : unanimité

Vote : approbation du compte administratif : unanimité (M. le Maire s'est retiré pour le vote).

### 2 & 4 - Compte de gestion 2008 et compte administratif 2008 du service de l'eau et de l'assainissement

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif s'élèvent à :

#### Section d'exploitation

Dépenses : 70 171,62 €

Recettes : 65 087,96 €

Soit un déficit de : 5 083,66 €

### Section d'investissement

Dépenses : 411 485,53 €

Recettes : 392 105,50 €

Soit un déficit de 19 380,03 €

Résultat de clôture déficitaire de : 23 255,97 €

Vote : approbation du compte de gestion : unanimité

Vote : approbation du compte administratif : unanimité (M. le Maire s'est retiré pour le vote)

### 5 & 6 - Affectation du résultat

**Commune** : l'excédent de fonctionnement de 543 198,93 € est reporté pour 209 000,95 € en section de fonctionnement et affecté pour 334 197,98 € en réserves en section d'investissement.

Vote : unanimité

**Service de l'eau et de l'assainissement** : le déficit de fonctionnement de 4 244,02 € est reporté en section de fonctionnement.

Vote : unanimité

## 7 - Vote des taux d'imposition 2009 des taxes directes locales

Ils restent inchangés depuis 2004

- Taxe d'habitation : 6,58 %
- Taxe foncier bâti : 9,68 %
- Taxe foncier non bâti : 52,28 %

## 8 - Attributions de subventions 2008

Après avoir étudié l'ensemble des demandes de subventions, la commission des finances propose les attributions suivantes :

- ⇒ L'Amicale des donneurs de sang : 50 €
- ⇒ L'A.P.E.I. : 380 €
- ⇒ Basket Club Mauriennais : 80 €
- ⇒ Maurienne Escalade : 240 €
- ⇒ Handisport : 100 €
- ⇒ Le Pied à l'Etrier : 40 €
- ⇒ Bleuets de Maurienne : 160 €
- ⇒ Nautic Club : 160 €

*Vote : à l'unanimité*

- ⇒ Association communale des fêtes : 1320 €

*Vote : 13 pour et 2 non participation au vote*

- ⇒ Association Le Colporteur : 4 000 € pour le salon et 4 200 € pour l'emploi tremplin

*Vote : 14 pour et 1 non participation au vote*

- ⇒ Association Mamabé : décision reportée

*Vote : à l'unanimité*

- ⇒ Aide voyages scolaires  
2 x 35 € = 70 € Voyage en Sicile pour deux enfants de la commune

*Vote : à l'unanimité*

## 9 - Budget primitif 2009 du service de l'eau et de l'assainissement

### Section d'exploitation

Dépenses : 115 755 €  
Recettes : 115 755 €

### Section d'investissement

Dépenses : 389 878 €  
Recettes : 389 878 €

*Vote : à l'unanimité*

## 10 - Budget primitif 2009 de la commune

### Section de fonctionnement

Dépenses : 1 098 532 €  
Recettes : 1 098 532 €

### Section d'investissement

Dépenses : 1 281 501 €  
Recettes : 1 281 501 €

*Vote : à l'unanimité*

## 11- Admission en non valeur

Danielle BOCHET présente au conseil municipal un dossier transmis par la Trésorerie de Saint Jean de Maurienne relatif à des titres irrécouvrables concernant des factures d'eau suite à la liquidation judiciaire de Monsieur Jacky RIZZON.

Elle demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève à 235,31€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- ⇒ l'admission en non valeur de ces créances pour 235,31 €

*Vote : à l'unanimité*

## 12 - Avenants travaux « Champs Dessus »

Le conseil municipal approuve les avenants relatifs aux travaux de viabilisation à « Champs Dessus », présentés par le groupement TP MANNO/ELECTRA, d'un montant de 82 250,00 € HT pour le lot 1 et 1 201, 25 € HT pour le lot 2.

*Vote : à l'unanimité*

## 13 - Maurienne Viande

Le coût de rachat du crédit bail consenti par DEXIA s'élève à 210 138,05 €, en conséquence, la commune peut proposer la cession du bâtiment Maurienne Viande à la SCI NATEL, représentée par Monsieur Christian POLAUD, au prix de 210 138,05 € H.T.

*Vote : à l'unanimité*

# INFORMATIONS

**Michel FRUMILLON** nous informe que Jean DURIEUX a été nommé Président des anciens combattants d'Hermillon

**François ANDRE** nous informe que les travaux, liés au « béton défectueux », de la médiathèque vont débiter le 30 mars pour une durée de six semaines.

**Yves DURBET** nous informe :

- ⇒ de l'attribution d'une subvention (DGE) d'un montant prévisionnel de 5 138,32 € pour la mise en place de barrières de sécurité
- ⇒ de la mutation prochaine de Patricia FAVIER à la Communauté de communes Maurienne Galibier.

